AGENDA

Prochains

municipaux:

26 février et

12 mars à 19h

conseils

mercredis

le bulletin d'information de la mairie de Die I n° 70 hiver 2014 I www.mairie-die.f



L'édito du maire

Durant la période des travaux, nous avons volontairement fait preuve d'indulgence par rapport au stationnement, et ce afin de ne pas pénaliser les riverains, usagers et commerçants.

Aujourd'hui, les travaux

sont terminés et le stationnement est à nouveau réglementé.

Tout d'abord, il me parait utile que rappeler que le cœur de Die est une zone de rencontre, c'est-à-dire une zone affectée à la circulation de tous les usagers, où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Rappelons que les travaux d'aménagements des places ont été conçus en ce sens, puisque ni chaussée ni trottoir ne sont matérialisés.

Ensuite, s'agissant du stationnement, il est défini en « zone bleue », impliquant une durée limitée à 1H30 et l'usage du disque. Les emplacements sont délimités au sol et des panneaux de signalisation seront très prochainement installés. A noter également, la mise en place de parkings réservés aux personnes à mobilité réduite, de parcs à vélos et de places pour faciliter l'accès rapide aux commerces.

Je remercie les usagers de bien vouloir faire preuve de civisme, en respectant ces règles et ces aménagements, pour une meilleure qualité de vie en centre ville.

Brywe

Georges Berginiat



Culture pour tous

La DRAC Rhône-Alpes participe à une réflexion et développe des programmes d'actions autour de la question des publics et des territoires les plus éloignés de l'offre culturelle.

ean-François Marguerin, directeur régional des Affaires culturelles, en poste depuis août dernier, est donc venu, accompagné de représentants de l'État, rencontrer Georges Berginiat, maire de Die, et son équipe. Alain Matheron, président de la Communauté des communes du Diois, Guillaume Thirard, sous-préfet de Die, le conseiller général Philippe Loewenberg et la conseillère régionale Corine Morel-Darleux étaient également présents. Jean-François Marguerin a expliqué les réorientations de l'État vers une meilleure prise en compte du territoire : à moyens constants, les petits territoires doivent désormais avoir les mêmes droits à l'accès à la culture que les grands centres urbains. Les aides seront distribuées en ce sens. Les structures culturelles présentes (cinéma Le Pestel, médiathèque Diois-Vercors, École municipale de musique, Théâtre de Die, Festival Est-Ouest, Musée de Die et du Diois, Cité mixte du Diois) ont ensuite présenté leurs projets lors d'un tour de table où notre cinéma s'est vu félicité pour la qualité de sa programmation. L'aide de 20 000 € au Théâtre de Die est poursuivie sur 2014, ce qui conforte la pérennité de ce lieu. Nous possédons de réels atouts sur notre territoire, culturels, historiques, touristiques... et il est important d'en réunir tous les acteurs pour une vraie démarche globale. La Ville de Die a nommé Jacques Planchon, conservateur du musée, à la tête de la nouvelle direction culturelle, pour coordonner les actions à venir et être un interlocuteur privilégié pour tous les partenaires. Les retours sont attendus à l'automne, avec la signature d'une convention entre la Ville de Die, la Communauté des communes du Diois et la Direction régional des Affaires culturelles

In° 70 hiver 2014

Élections | Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

N'oubliez pas : votre pièce d'identité est obligatoire pour voter !

Le mode de scrutin ne change pas, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée (qu'on ne peut modifier). Cette

liste bloquée (qu'on ne peut modifier). Cette année, les conseillers communautaires sont élus en même temps. Les bulletins de vote comportent donc deux listes de candidats : une pour le conseil municipal et une pour le conseil communautaire (obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal). On ne vote qu'une fois pour ces deux listes sans les séparer.

QUAND LES CHIFFRES PARLENT

- OMR: 3 124 T x 290 €/T
- Déchetterie : 3 400 T x 122 €/T
- Tri sélectif : 900 T x 116 €/T
- soit 7 424 T de déchets/an (528 kg/hab/an) = 1 600 000 € (diagnostic 2012)

Même si la réorganisation de la collecte amènera à une meilleure maîtrise des coûts, la plus sûre façon de faire baisser la note est clairement que chacun trie plus et mieux! Galette des Anciens I 215 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS pour partager un après-midi de convivialité autour de la traditionnelle galette. L'animation musicale du groupe Jour de Fête et la chorale de l'UNRPA ont été très appréciées. Une tombola a permis à deux des convives de gagner chacun un repas pour deux dans un restaurant de Die.

Fouilles I Les élus de Die, le sous-préfet et Jacques Planchon, conservateur du musée, ont été conviés au laboratoire de l'Inrap le 5 février dernier pour la restitution des enduits découverts lors des fouilles de la place. De ces fresques peintes vers la fin du 1^{er} siècle dans l'angle d'une pièce d'une luxueuse domus qui a brûlé entre 100 et 150 ans plus tard, une dizaine de planches (env. 2m40 x 1m20), ont pu être reconstituées, patiemment assemblées fragment par fragment par Julien Boislève. Elles seront bientôt visibles au Musée de Die.

Point travaux I La route des Fondeaux est réouverte, le mur a été consolidé par des tirants et des croix de Saint-André. Les réparations de voiries sont prévues au printemps. Un trapèze neuf a été installé au gymnase (financement Conseil généal et lycée). Les 3° et 4° tranches de Rays (du dessableur à la Roche de Romeyer puis au local de comptage) vont démarrer pour une fin de chantier prévue fin 2014. La consultation des entreprises va être lancée pour la micro-centrale : début de chantier en septembre prochain, en partenariat avec la commune de Romeyer. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : la consultation est en cours pour le cabinet d'étude qui devra décrire tous les cheminements structurants de la ville et proposer des aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

OM l Afin de prévenir la hausse du coût du traitement des déchets géré par le Sytrad, la Communauté des communes du Diois et les communes membres ont réfléchi à un mode de collecte des ordures ménagères rationalisé plus économe et efficace. À Die, 35 sites "point propre" ont été définis par les services techniques de la mairie avec l'aide des habitants lors de cinq réunions publiques de quartier. Chaque point comprendra un ou deux containers semi-enterré pour les ordures ménagères et trois colonnes de tri (également semi-enterrées en centre ville). La ville prend en charge les infrastructures (excavation, pose du silo et reprise des pourtours), et la Communauté des communes du Diois les cuves mobiles, les colonnes de tri et le matériel de collecte. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 125 000 € pour la commune. Ce dispositif devra être opérationnel au 1er janvier 2015. Rappelons que la déchetterie est également au service des Diois pour le dépôt des encombrants.

• www.paysdiois.fr/Les-dechetteries.html - T 04 75 21 00 74



ZAC Chanqueyras I Le chantier a commencé le 10 février pour trois semaines de sondages archéologiques. En parrallèle, le dossier administratif de réalisation de la ZAC étant passé au conseil municipal de décembre, la consultation des entreprises pour la voirie et réseaux divers est en cours. Une première phase est à l'étude avec Drôme Aménagement Habitat et le cabinet Brenas-Doucerain pour la construction des vingts premiers logements. L'architecte retenu pour la Maison de santé est ??? Tixier qui travaille en concertation avec les professionnels de la santé impliqués sur le projet.

Nouvelles recrues La réorganisation des services et l'obligation de faire face à de nouvelles missions impliquaient des recrutements. Ainsi, l'Urbanisme qui, depuis le 1er janvier 2014 est chargé d'instruire les demandes de permis de construire (service accompli auparavant par la DDT), est conforté par Annabelle Blachon qui gère également le secrétariat des services techniques. À l'Administration générale, l'assistante de direction Martine Allenbach est affectée à la préparation et au suivi des conseils municipaux. Enfin, la police municipale avec une équipe permanente de trois agents à temps complet sur toute l'année accueille deux nouveaux ASVP: Benjamin Rousselle, en emploi d'avenir, et Sylvie Camperon en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

mairie-die.fr